



# ESCROQUERIE AUTO ECOLE CHOISY TA CONDUTIE

Par **MicheleP94**, le **24/11/2012** à **09:30**

Mon fils inscrit à l'auto école 4 place de l'église à Choisy le Roi, gérant Gérard Timestit, depuis mai 2011, a insisté pour passer le code de la route, il l'a passé et eu le 19/8/11. Puis les cours de conduite, passé le nombre d'heures légal, aucune possibilité d'inscription au permis, l'excuse :

- il faut que le gérant conduise avec vous (le gérant ne pouvait jamais)
- la secrétaire fixait des RV mais quand il se présentait, l'auto école était fermée ou elle annulait les RV sans prévenir
- il faut qu'il y ait de la place (il n'y en avait jamais)
- il n'y a pas de passages tous les mois (erreur j'ai appelé d'autres auto école et il y en a tous les mois)

Quand le gérant a enfin choisi de le faire conduire, il lui a demandé tous les justificatifs de paiement, un souci de comptabilité sans doute, mon fils a fourni toutes les photocopies. Le gérant a dit qu'il était prêt pour le passage du permis c'était début août 2012. Qu'il allait procéder à son inscription mais rien ne s'est passé. Mon fils appelait toutes les semaines pour savoir, jamais d'info. En sept. je me suis déplacée à l'auto école, le gérant n'était pas content de me voir, je lui ai demandé d'inscrire mon fils au permis.

Le gérant a dit "je l'inscris si il prend des cours sinon rien", j'ai payé pour 4 h de cours à 47 euro l'heure, le tarif n'est pas fixe, parfois c'est 45 euros et d'autres fois c'est 47 euros selon le gérant. Il l'a inscrit le 2 oct, manque de chance, ce jour là Laurent l'a raté car il voyait très mal avec la pluie et la nuit.

Laurent s'est plaint à un jeune qui était aussi là que c'était très long pour passer le permis et le jeune lui a dit "on ne peut rien faire car le gérant est protégé par la Mairie de Choisy le Roi, il peut faire ce qu'il veut", ça m'a laissé sans voix. Quelques jours après, le gérant a dit à Laurent "t'inquiète pas, tu le repasseras d'ici un mois, un mois et demi grand maximum, tu as ma parole, je te le promets", mais quand Laurent y est retourné il lui a dit "en novembre, je ne peux pas t'inscrire, je privilégie ceux qui ne l'ont jamais passé. Il y a d'autres passages mais là pareil, pas de place pour Laurent, il privilégie ceux qui ne l'ont pas passé. Mon ami est allé voir le gérant hier pour inscrire Laurent, même phrase "privilégie les autres" et là il a dit "il passera son permis dans 7 mois, je viens de le décider", comment peut-on se moquer ainsi des gens, j'ai versé 2000 euro pour la conduite. Quel recours ai-je ?  
merci pour votre réponse